

Formulaire d'inscription

Photo de
l'enfant**obligatoire****AES « L'Attrape »****2026-2027**

Je souhaite inscrire mon enfant à l'accueil extrascolaire dès le :

Informations sur l'enfant	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Localité	
Téléphone	
Nationalité	
Langue maternelle	
Eventuelle autre langue	

Frères et soeurs	
Nom et prénom	Date de naissance

Assurance-santé	
Médecin traitant	
Téléphone du médecin	
Assurance maladie	
No de police	

Assurance RC obligatoire	
Nom de l'assurance	
No de police	

Informations scolaires				
Degré scolaire à la rentrée 2026	1H	3H	5H	7H
	2H	4H	6H	8H

Informations sur les parents		
Parent 1 : nom et prénom		
Adresse		
Localité		
Vit avec l'enfant	oui	non
Téléphone	e-mail	
Portable	No AVS	
Activité professionnelle	Taux d'activité en %	

Parent 2 : nom et prénom		
Adresse		
Localité		
Vit avec l'enfant	oui	non
Téléphone	e-mail	
Portable	No AVS	
Activité professionnelle	Taux d'activité en %	

Situation familiale, si représentants légaux non mariés	
Partenariat enregistré – Concubin Nom et prénom du conjoint	
Famille monoparentale	Garde partagée

Personne (s) à contacter en cas de nécessité ou d'urgence

Pour l'enfant de parents divorcés ou séparés, qui a le droit de venir le/la chercher

Autorisations particulières		
• Nous autorisons le transport de notre enfant en voiture privée (cas exceptionnel)	oui	non
• Nous autorisons notre enfant à être pris en photo dans le cadre de l'accueil.	oui	non
• Nous autorisons des sorties (promenades, activités en forêt) sous surveillance du personnel de l'accueil	oui	non

Les pièces suivantes doivent être jointes au formulaire d'inscription :

POUR TOUS	1. Copie de la police d'assurance-maladie et accident* 2. Copie de la police d'assurance RC*
A. Personnes avec une taxation fiscale	1. Dernier avis de taxation en votre possession
B. Personnes imposées à la source	1. Certificat d'impôt à la source ou attestation de salaire
C. Pour les indépendants (si exclus du point A.)	1. Dernière déclaration d'impôts 2. Montant de l'assujettissement à l'AVS
D. Pour les personnes en recherche d'emploi	1. Attestation de suivi et de recherche d'emploi de l'ORP 2. Relevés de la Caisse de compensation (alloc. chômage)
E. Pour les personnes séparées ou divorcées	1. Décision du juge et/ou accord signé par les 2 conjoints 2. Preuve de versement / de réception
F. En cas de contestation de l'avis de taxation ou grand changement en cours d'année	1. Dernier(s) certificat(s) de salaire annuel 2. Trois dernières fiches de salaire mensuel 3. Décision de taxation et dernière déclaration d'impôt ou simulation FriTax

*Copie des polices d'assurances nécessaires uniquement lors de la 1^{ère} année d'inscription ou en cas de changement de compagnie d'assurance durant l'année écoulée.

*Pour les concubins, la taxation fiscale du partenaire est également prise en compte lors du domicile commun et doit donc être présentée. D'autre part, vous pouvez autoriser l'accès aux données fiscales directement auprès du Service des finances de notre commune, à cette fin exclusive de tarification.

J'autorise/nous autorisons l'accès aux données fiscales communales	Signature (s) :
Je/nous renonce/çons à présenter les documents fiscaux (= pas de subventionnement)	

Faute de production de toutes ces pièces, l'inscription ne sera pas prise en compte. Les données fournies seront traitées de manière strictement confidentielle.

Sans autre demande de votre part, les factures sont envoyées au parent qui est enregistré comme personne de facturation auprès de la Commune de Villaz.

En cas d'absence non planifiée (maladie, accident), **téléphoner à l'AES au 079 739 88 09 ou envoyer un Klapp avant 7h30** (avant 6h30 si l'enfant est inscrit à la première unité). Le repas sera ainsi défacturé mais les heures de présences seront dues.

En cas d'absence programmée (course d'école, sortie scolaire, camp de ski, journée « joker »...), **écrire un mail à aes@communevillaz.ch ou un Klapp au minimum 5 jours à l'avance**. Le repas ainsi que les unités ne seront pas facturés.

Si un enfant ne rejoint pas l'accueil 15 minutes après l'horaire prévu par l'inscription, le personnel de l'accueil s'en inquiète et entreprend des recherches. Si ces recherches n'aboutissent pas, le personnel de l'accueil avertit le/les parent/s ou la personne de référence. Si le/les parent/s ou la personne de référence ne sont pas atteignables, la police sera alors avertie afin de lancer des recherches.

En cas d'urgence médicale durant les heures de l'accueil, le personnel de l'AES averti le(s) parent(s) ou la personne de référence et si besoin, appelle le 144. Les frais en découlant sont à la charge des parents.

Lors de rendez-vous chez le médecin ou le dentiste, les parents ont la responsabilité d'accompagner les enfants. En aucun cas le personnel de l'accueil n'assumera cette tâche.

Le règlement communal, le règlement communal d'application, sont disponibles sur le site internet de la Commune de Villaz (www.communevillaz.ch).

Le/la soussigné/e demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire de Villaz, certifie que les renseignements fournis sont exacts, s'engager à s'acquitter de ses factures dans les 30 jours et confirme avoir pris connaissance du règlement communal et du règlement communal d'application et s'engage à les respecter.

Date : _____

Signature(s) : _____